



Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2024-2027

Plan annuel 2024

Ville d'Éragny-sur-Oise

Sommaire

I. Introduction	2
1. Le Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique.....	2
2. Les plans annuels d'action	2
3. Mise à jour.....	2
II. Plan annuel d'actions	3
1. Élaboration et mise en œuvre du Schéma pluriannuel	3
2. Réalisation des audits de suivi et de conformité	3

I. Introduction

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances (modifié par la loi N°2018-771 du 5 septembre 2018 – article 80), la participation et la citoyenneté des personnes est un article de référence en matière d'accessibilité numérique. Il rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

1. Le Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique

La loi demande de publier un schéma pluriannuel d'une durée de trois ans dans l'objectif d'informer le public des moyens et actions mises en place pour rendre les sites et applications accessibles à tous et plus particulièrement conformes au RGAA (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité).

Le schéma pluriannuel pour l'accessibilité du site et de l'application de la commune d'Eragny-sur-Oise a été publié le : 12 novembre 2024 et est disponible à la consultation à cette adresse : <https://eragny.fr/ma-ville/accessibilite-web-partiellement-conforme>

2. Les plans annuels d'actions

Le schéma pluriannuel doit être accompagné d'un plan annuel d'actions qui détaille les opérations programmées et mises en œuvre pour l'année courante ainsi que l'état de suivi de ces actions.

Le présent document est le plan annuel 2024 associé au schéma pluriannuel 2024-2027.

Il comporte un tableau récapitulatif des actions qui ont été ou seront mises en œuvre courant 2024, leur date d'échéance si elles sont connues ainsi que leur état d'avancement et de réalisation.

3. Mise à jour

Ce document est publié sous la responsabilité de la Direction de la Communication de la Ville d'Eragny-sur-Oise.

Toute question doit être adressée par mail à com@eragny.fr

II. Plan annuel d'actions 2024

1. Élaboration et mise en œuvre du Schéma pluriannuel 2024-2027

Type	Action	Détails	Mise en œuvre	Réalisé
Schéma pluriannuel	Mise en place	Recensement des services publics de communication en ligne et identification des orientations	2024	Réalisé
Schéma pluriannuel	Réalisation	Élaboration et mise en œuvre du plan d'actions 2024	2024	Réalisé
Organisation	Réalisation	Mise en service du canal de signalement	2024	Réalisé
Organisation	Réalisation	Identification des potentiels référents accessibilité numérique dans les services	2024	Réalisé
Conformité	Réalisation	Publication de la déclaration d'accessibilité	2024	Réalisé

2. Réalisation de l'audit de suivi et de conformité

- L'audit réalisé en mars 2024, tels que le prévoit le RGAA a permis de rédiger la déclaration d'accessibilité.
- L'audit a fait apparaitre un taux moyen de conformité du service en ligne de 80.7%

Type	Action	Détails	Mise en œuvre	Réalisé
Audit	Audit de conformité au RGAA	Réalisation de l'audit pour le site eragny.fr	2024	Réalisé